

# LEGUMES



FNPL

# INFOS

FÉDÉRATION NATIONALE DES PRODUCTEURS DE LÉGUMES

Juin - Juillet - Août 2008

DOSSIER ORGANISATION DE L'ÉCONOMIE DE LA FILIÈRE

## OCM, mode d'emploi



### L'Invité



M<sup>e</sup> Olivier Redon, avocat de la FNPL  
**Ristournes  
et marges arrière**

# Réussir FRUITS LEGUMES

Supplément au  
Numéro  
**275**  
Juillet-Août  
**2008**

Le magazine des professionnels des fruits et légumes

# LES DATES À RETENIR

## 3-4 OCTOBRE

### Rencontre des jeunes maraîchers

Les jeunes maraîchers se retrouveront durant 2 jours, pour découvrir la production légumière de l'Aude et des Pyrénées-Orientales via la visite d'exploitations et du marché Saint Charles à Perpignan, et échanger lors d'un forum sur l'installation.

Contact : Agathe Armengaud – a.armengaud@fnplegumes.org

## 4-5-6 DÉCEMBRE

### Congrès des producteurs de légumes

Montauban, dans le Tarn-et-Garonne, accueillera le 52e congrès de la FNPL. Tous les producteurs de légumes sont invités à participer aux débats et échanges entre producteurs sur les métiers et légumes de France, dans un esprit convivial.

Contact : Anne-Laure Duyck – al.duyck@fnplegumes.org

## L'AGENDA A L'AGENDA A L'AGENDA A L'AGENDA A L'AGENDA A L'AGENDA

### AVRIL

30/04 - Gaz : l'action de la FNPL a permis l'engagement de Michel Barnier et le soutien de la FNSEA, dans la limitation de la hausse du tarif Tel nuit.

### MAI

1/05 - Prix : lancement de l'observatoire des prix en magasin, sous la responsabilité de JP. Douillard et J.Rouchausé.

7/05 - Cogénération : JF. Vinet, H. Marchal et M. Le Gall participent à une réunion DGEMP/MAP/FNPL/FNPHP sur la cogénération afin de présenter les spécificités des serristes, et de demander la reconnaissance de la haute performance énergétique de leur outil de production.

13/05 - Filière : le conseil spécialisé F&L de Viniflor donne un avis favorable au projet de gouvernance de la filière (cf. dossier).

14/05 - M. Le Gall représente la FNPL à la réunion organisée par la DGEMP (ministère de l'industrie) sur les contrats de rachat de l'électricité produite sous cogénération. Ce groupe de travail a présenté à la DGEMP des propositions pour permettre la modulation de la puissance en hiver, l'ouverture au marché libre l'été, le maintien du taux de dé plafonnement actuel ainsi que la réintégration de la TICGN dans la rémunération de l'électricité.

15/05 - Marchés : réunion multiproduits sur les campagnes d'été à Interfel : la nécessaire implication des acteurs de terrain pour valoriser l'offre française a été soulignée.

19/05 - G. Roche, pour la FNPL, présente à l'UIPP la liste des urgences en termes d'homologation phytosanitaires, établie avec les stations d'expérimentation et le CTIFL.

20/05 - G. Roche et B. Guillard, pour la FNPL, rencontrent la DGAL sur la liste des besoins prioritaires en termes d'homologation de produits.

22/05 - D. Onfroy et B. Guillard participent au comité d'orientation Ecophyto, présidé par M. Barnier où le rapport final visant à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires de 50 % d'ici 10 ans, si possible, a été présenté.

22/05 - A. Delahaye participe à l'Assemblée Générale de la FDSEA des Pyrénées-Orientales consacré à l'Union méditerranéenne.

27-30/05 - Sommet des Fruits et Légumes : colloque rassemblant scientifiques, acteurs économiques, acteurs du monde médical, politiques, ... dans l'objectif d'augmenter la consommation des fruits et légumes. Organisé par Aprifel et l'IFAVA, à Paris.

28/05 - 8/06 - Les producteurs de légumes se mobilisent pour la fraîche attitude.

28/05 - Groupe projet RESOL : présentation des outils et démarches de progrès pour les entreprises légumières : valorisation de la production locale, amélioration de la gestion des ressources humaines, économies d'énergies.

28/05 - JF. Vinet, H. Marchal, M. Saffin et C. Rousse participent à la réunion technique sur les modifications de la circulaire serre pour 2008 (cf. FNPL Infos).

29/05 - Les Ministres des 27 adoptent la directive relative à l'usage durable des pesticides.

30/05 - Lancement par la FNPL d'une opération de communication médias : visites médiatisées des producteurs de légumes dans des magasins, avec un message sur l'origine France.

### JUIN

2/06 - G. Roche et B. Guillard, accompagnés du CTIFL et d'Unilet, rencontrent E. Soubeyran au cabinet du ministère de l'Agriculture sur la protection phytosanitaire en cultures légumières en présence de la DGAL, de l'AFSSA et de l'UIPP.

3/06 - D. Onfroy participe au Directoire Opérationnel PICLég.

- La FNPL, avec la participation de GP. Malpel, directeur de Viniflor, réunit les différentes sections légumes sur l'organisation économique de la filière.

- Réunion FAIR à la FNPL, pour des relations commerciales équitables.

4/06 - D. Onfroy participe à la commission environnement de la FNSEA.

- La commission Serre Energie de la FNPL rencontre EDF sur la cogénération et les spécificités de la production sous serres.

5/06 - Biennale de l'endive à Arras, organisée par la FNPE.

6/06 - JP. Douillard participe à l'Assemblée Générale de l'Union française des producteurs de Légumes Secs à la Roche-sur-Yon.

- La commission Serre Energie visite une cogénération et une station d'expérimentation en Belgique.

- D. Onfroy représente la FNPL à la CNFO.

9/06 - Table ronde énergie sous la présidence de Michel Barnier.

10/06 - A. Delahaye et la commission Serre et Energie, accompagnés de M. Pancher, député de la Meuse, rencontrent E. Moullin, directeur adjoint du cabinet de C. Lagarde, sur les thèmes de l'énergie et la cogénération.

- Conseil de direction spécialisé F&L, présidé par A. Delahaye.

- D. Onfroy représente la FNPL au Groupe de travail F&L au Copa.

11/06 - D. Onfroy représente la FNPL au groupe consultatif au Copa.

- F. Andrieu et M. Cathelain représentent la FNPL au groupe de travail sur le Comparatif Matériaux d'Emballage des F&L à Interfel.

- J. Sales représente la FNPL à la Commission Innovation Accessibilité d'Interfel, suivie d'un pôle Accessibilité au Ministère de l'Agriculture.

12/06 - La FNPL réunit les animateurs des syndicats départementaux et régionaux sur l'OCM F&L.

16/06 - A. Delahaye et D. Onfroy participent à la conférence sur la gestion des risques organisée à Berlin par Michel Barnier

17/06 - Conseil d'Administration de la FNPL.

19/06 - Energie : A. Delahaye, JF. Vinet, H. Marchal et M. Le Gall représentent la FNPL à la table ronde énergie organisée au Ministère de l'Agriculture (cf. FNPL Infos).

20-21/06 - JR. Garnier et M. Milan représentent la FNPL à la Commission Emploi de la FNSEA, délocalisée en Picardie.

23/06 - Protection des cultures : les ministres et la commission ont adopté le projet de règlement relatif à la mise sur le marché des produits phytos.

24/06 - D. Onfroy préside le Comité de pilotage RESOL : le diagnostic stratégique des entreprises est désormais opérationnel.

26/06 - Assemblée Générale d'Océane.

- D. Onfroy et B. Guillard ont participé à la commission des usages orphelins présidée par JM Bournigal, directeur général de la DGAL.

### JUILLET

3/07 - Rencontre des Bureaux de la FNPL et de la FNPF.

8/07 - A. Delahaye rencontre M. Parent, directeur général de la DGCCRF, sur les remises, rabais et ristournes.

10/07 - La Commission Nationale Technique (CNT) donne un avis favorable à l'AOP Nationale Tomate/Concombre.

16/07 - G. Roche préside le groupe travail phyto.

## L'AGENDA A L'AGENDA A L'AGENDA A L'AGENDA A L'AGENDA A L'AGENDA

<b>■ FNPL INFOS</b>	
<b>Hôtellerie et restauration</b>	4
L'autodiagnostic RH de la FNPL au service d'autres secteurs professionnels	
<b>Homologation des produits phytosanitaires</b>	4
La FNPL insiste auprès de la DGAL	
<b>Protection des cultures</b>	4
Point sur les avancées	
<b>Prix</b>	4
Lancement d'un observatoire	
<b>Présidence de l'Union européenne</b>	5
Des enjeux pour les producteurs de légumes	
<b>Energie</b>	5
Il y a urgence !	
<b>Emploi/main-d'œuvre</b>	5
Nouveaux accords en agriculture	
<b>Actions de terrain</b>	5
Animation des projets des sections légumes	
<b>■ DOSSIER</b>	
<b>Organisation de l'économie de la filière de production des fruits et des légumes frais</b>	6
OCM, mode d'emploi	
La Charte Nationale, nouveau schéma de gouvernance de la filière	
<b>■ CLUB PARTENAIRES</b>	
<b>Un nouveau partenaire</b>	8
TOTAL Fioul Premier, la référence énergétique	
<b>Simon - Briand</b>	8
Vous les attendiez, elles sont disponibles	
<b>Journée nationale SIEL - GROW France</b>	9
Du bon choix de l'emballage léger en bois : avant, pendant, après	
<b>Biennale de l'endive 2008</b>	9
Vilmorin : un participant remarqué !	
<b>■ L'INVITÉ DE LA FNPL</b>	
<b>Ristournes et marges arrière</b>	10
Olivier Redon : « L'action syndicale utile et efficace »	
<b>■ TECHNIQUE</b>	
<b>Gestion des ressources humaines</b>	13
Ouvrons le débat !	
<b>■ PRATIQUE</b>	
<b>Prévention des risques en maraîchage</b>	14
Une aide technique et financière	
<b>■ RÉGIONS</b>	
<b>Légumes à l'honneur</b>	15
Les producteurs communiquent !	
<b>Vendée</b>	15
Inauguration d'une serre plus économe distribution	
<b>■ LA TRIBUNE DU MARAÎCHER</b>	
<b>Guy Constant, producteur de légumes biologiques dans les Bouches-du-Rhône</b>	16
« Maintenant, j'envisage mieux l'avenir »	16

## EDITORIAL

## La valorisation de nos légumes, c'est notre affaire à tous !



La FNPL a engagé depuis quelques semaines des visites dans les rayons fruits et légumes des grandes surfaces.

Les contacts avec les consommateurs dans les points de vente, La qualité des produits proposés à la vente aux consommateurs, L'information des consommateurs

sur la qualité et l'origine des produits, Les prix pratiqués, sont autant d'informations utiles dans vos contacts avec les responsables de la distribution.

Mieux les connaître, pour mieux les interpeller et les entraîner dans des démarches valorisantes pour le produit et respectueuses du travail des producteurs.

Il est de la responsabilité de chacun de s'impliquer dans la commercialisation de nos productions et d'être force de proposition pour contribuer à la valorisation des légumes de France auprès des consommateurs.

Avec un objectif commun : mieux satisfaire les consommateurs et mieux vendre nos produits !

**Jean-Paul Douillard,**  
Vice-Président de la FNPL

A 57 ans, Jean-Paul Douillard est maraîcher en Vendée sur l'exploitation en GAEC « Les Jardins Réunis », qu'il codirige avec son épouse, Anne-Marie, et un troisième collaborateur, ainsi qu'une EARL « Les serres du bocage » et un Groupement d'Employeurs « Le Littoral ». Ensemble, ils exploitent 7,5 ha de serre où ils cultivent tomates et concombres, commercialisés via la SCA Océane. Il est Président de la Section Légumes de Vendée, Président du GDM, et Vice-Président de la FNPL.

Légumes Infos / Juin - Juillet - Août 2008  
Supplément à Réussir Fruits et Légumes  
n°275 - Juillet - Août 2008  
Fédération Nationale  
des Producteurs de Légumes  
60, rue du Faubourg Poissonnière -  
75010 Paris  
Tél. 01 49 49 15 35 / Fax : 01 49 49 15 39  
Site : [www.fnplegumes.org](http://www.fnplegumes.org)  
Directeur de la publication :  
Jean-Bernard Pouey  
Rédacteur en Chef : Bruno Scherrer

Rédacteur-coordonateur : Anne-Laure Duyck  
Rédacteurs : Agathe Armengaud, Anne-Sophie Le Menn, Claire Laget, Sophie Chevalier, Oriane Garde  
Secrétaire : Martine Veret  
Réalisation : Publications Agricoles  
Abonnements : Réussir Fruits et Légumes  
51, rue Albert Camus  
BP 20131 - 47004 AGEN Cedex  
Tél. 05 53 77 83 75 / Fax : 05 53 77 83 71  
Impression : Centre Impression - 87220 Feytiat  
N° de CPPAP : 1110T 80058

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter la FNPLégumes  
60 rue du Faubourg Poissonnière - 75010 Paris. Tél. 01.49.49.15.35 / Fax. 01.49.49.15.39  
e.mail : [fnpl@fnplegumes.org](mailto:fnpl@fnplegumes.org) / [www.fnplegumes.org](http://www.fnplegumes.org)

## RISTOURNES ET MARGES ARRIÈRE

# « L'action syndicale utile et efficace »

**Maître Olivier Redon, Avocat de la FNPL commente l'arrêt favorable à la FNPL rendu par la cour d'appel de Caen le 18 mars dernier contre Interdis.**

**La cour d'appel de Caen a rendu un arrêt favorable à la Fédération Nationale des Producteurs de Légumes le 18 mars 2008 dans une affaire qui l'opposait à Interdis. De quoi s'agissait-il ? Quelle est l'histoire de cette affaire qui dure depuis de longues années ?**

Courant 2001, La FNPL a reçu un exemplaire d'un contrat signé par la société Interdis, centrale d'achat du groupe Carrefour et relatif à un « contrat de prestations de services spécifiques ».

Ce contrat indiquait qu'en contrepartie du paiement d'un pourcentage sur le chiffre d'affaires réalisé avec la société Interdis, le producteur se voyait bénéficier d'une prestation d'organisation et suivi centralisés de l'assortiment permettant au fournisseur d'optimiser la production et le flux logistique des « produits finis dans le tableau ci-dessous dont la liste est jointe au présent contrat ».

C'est ce qu'on appelle « les marges arrières ».

Elles ne sont pas en elles-mêmes illicites sauf que la loi exige qu'elles correspondent à une prestation de services bien réelle.

Or il apparaissait manifeste que la prestation offerte ne correspondait à aucune prestation spécifique.

En tant qu'organisation syndicale et devant l'impossibilité économique pour un fournisseur du groupe CARREFOUR de dénoncer ce type de contrat, la FNPL a décidé elle-même de contester ces contrats qui réduisent les marges des producteurs et préjudicient à la profession.

Afin de démontrer que l'ensemble de la profession était touché par ces contrats

« de prestations de services », la FNPL a pu obtenir, par voie de justice, 183 contrats signés en 2000 et 2001 par la société Interdis avec les producteurs de légumes pour un chiffre d'affaires de près de 3 600 000 euros.

Cette affaire, qui n'est pas terminée puisque la société Interdis s'est pourvue en cassation, a duré près de 7 ans en raison notamment de contestations de la part de la société Interdis quant à la possibilité pour un syndicat de solliciter par voie de justice la communication de contrats auxquels elle n'est pas partie.

Suite à la communication de ses contrats, la FNPL a pu introduire son action qu'elle a malheureusement perdue, en première instance devant le tribunal de grande instance de Caen. Cependant en cause d'appel la cour d'appel de Caen a réformé le jugement et, faisant droit à la demande de la FNPL, a condamné la société Interdis à lui payer la somme de 1 000 000 euros à titre de dommages et intérêts en réparation du préjudice subi par la profession.

**En quoi la FNPL était-elle fondée à mener cette action ? Quels enseignements peut-on en tirer sur le rôle des organisations syndicales dans l'équilibre des relations commerciales ?**

La loi et notamment l'article 470-7 du code de commerce autorise les organisations professionnelles à introduire des actions devant les juridictions civiles ou commerciales pour les faits portant un préjudice direct ou indirect à l'intérêt collectif de leur profession

ou du secteur qu'elles représentent ou à la loyauté de la concurrence. Au regard de ce texte, la FNPL est donc fondée à mener cette action.

Elle l'est, d'un point de vue purement juridique mais aussi d'un point de vue plus politique dans la mesure où, à ma connaissance, il n'existe pas d'exemple qu'un producteur de légumes ait, un jour, engagé une action judiciaire contre une centrale d'achats pour dénoncer de telles pratiques.

Nous savons tous que le déséquilibre qui existe entre producteur et distributeur interdit au premier toute velléité de contestation des prix et des conditions de vente de ses produits.

L'action syndicale permet de telles actions quand l'action individuelle est fermée.

L'action des syndicats est donc essentielle et plus la profession sera organisée et mobilisée derrière ses syndicats, plus ceux-ci se sentiront soutenus et pourront agir pour le rétablissement de l'équilibre des relations entre producteurs et distributeurs.

**La FNPL a mené ce combat parce qu'elle estime que la pratique des ristournes sans contrepartie porte préjudice à l'ensemble de la profession. Que dit la Cour d'appel sur ce point ?**

La Cour sanctionne tout d'abord une rédaction fallacieuse du contrat imposé par le distributeur en ce qu'il fait apparaître le producteur comme le bénéficiaire du contrat alors que, selon la Cour, la répartition des produits entre les divers détaillants bénéficie tant aux producteurs qu'aux détaillants. La Cour note également qu'il existe



Depuis 1999, Olivier Redon est avocat associé au cabinet «Raynaud & associés», Société Civile Professionnelle d'avocats inter-barreaux inscrite aux barreaux de Paris, Montpellier et Perpignan.

un déséquilibre économique entre la situation des producteurs et des distributeurs.

Elle en déduit que la convention présente une prestation différente de la réalité qui cache une répartition des coûts de celle-ci au préjudice des producteurs.

Ainsi, la Cour considère que, compte tenu du déséquilibre existant, la présentation du contrat est fallacieuse puisqu'elle permet « de cultiver l'opacité sur la participation des détaillants aux frais d'orientation des produits ».

En d'autres termes, en faisant croire que le producteur paie une prestation de service, Interdis lui fait supporter seul le coût de la distribution et de la répartition des produits de la centrale d'achat auprès de ses détaillants.

La Cour relève également que la société Interdis ne donne aucun justificatif de la réalité de la prestation qu'elle fait payer aux producteurs.

Qu'elle ne dit rien non plus sur la différence de traitement entre celui qui signe le contrat et celui qui ne le signe pas.

Or si une prestation de service est facturée elle doit correspondre à un service effectivement rendu qui doit favoriser ceux qui en bénéficient par rapport à ceux qui n'en bénéficient pas.

La société Interdis ne rapporte pas la preuve que c'est le cas.

Ce qui, pour la Cour, démontre que la prestation ne correspond à rien et qu'elle ne sert en réalité qu'à financer le fonctionnement de la centrale d'achat du groupe CARREFOUR.

#### Quelle est la clef de cet arrêt ?

A mon sens, cet arrêt consacre le rôle des organisations syndicales dans le débat des relations commerciales entre fournisseurs et agriculteurs.

Pendant longtemps, les tribunaux, dont la mission est de sanctionner les abus, n'ont pas joué leur rôle faute pour eux d'être saisi par les parties aux contrats.

Cet arrêt reconnaît non seulement la recevabilité de l'action syndicale mais surtout l'importance du dommage subi par la profession.

La Cour reconnaît, en effet que ces pratiques, si elles sont susceptibles de nuire individuellement à chaque producteur, nuisent également à l'ensemble de la profession en ce qu'elles affectent l'organisation du marché et donc les intérêts collectifs de la profession.

La Cour considérant, compte tenu du chiffre d'affaires généré par ces contrats (3 600 000 euros), que le préjudice doit être évalué en lien avec ce montant, c'est pourquoi elle alloue une somme

de 1 000 000 euros.

#### Enfin, quelles pourraient être les conséquences de cet arrêt pour les producteurs de légumes et leur fédération nationale dans leurs relations avec le commerce ?

J'ose espérer que cet arrêt contribuera à rétablir l'équilibre des relations commerciales afin que chacun puisse vivre dignement de son activité. C'est un message fort adressé aux centrales d'achats. Elles doivent savoir que la FNPL entend défendre les intérêts de ses adhérents et qu'elle continuera à le faire si les choses n'évoluent pas.

Il ne faut cependant pas tout attendre de cet arrêt. Nous sommes dans une économie de marché et la règle est celle de l'offre et de la demande. Le secteur de la distribution est très structuré et organisé alors que le secteur de la production agricole l'est moins ce qui crée un goulot d'étranglement entre une offre massive et quelques acheteurs qui profitent de l'importance de cette offre pour faire baisser les prix.

Cet arrêt démontre que lorsque des intérêts collectifs sont en jeu les choses bougent. Plus les producteurs seront unis et organisés dans leur offre plus ils pourront se positionner en interlocuteurs respectés des centrales d'achats.